

Recours à la péridurale : choix ou contrainte pour les femmes ?

Le 24 août 2015, l'INSERM a publié de nouveaux résultats issus de l'enquête nationale périnatale de 2010. Ces données montrent qu'un quart des femmes envisagent, pendant la grossesse, un accouchement sans recours à l'analgésie péridurale. En excluant les grossesses reconnues comme à risques (notamment celles pour lequel un déclenchement artificiel du travail a été nécessaire), l'équipe de l'INSERM constate que moins de la moitié d'entre elles a pu réaliser son projet initial. Une partie d'entre elles a pu changer d'avis au décours du travail et nous nous félicitons que les maternités françaises puissent répondre favorablement à la demande de certaines femmes qui souhaitent finalement avoir recours à une analgésie loco-régionale. Toutefois, les conclusions de l'enquête confirment que pour d'autres, leur volonté n'a pas pu être respectée du fait d'un défaut d'organisation dans la prise en charge des femmes qui présentent une grossesse à bas risque et qui souhaitent une prise en charge moins technicisée de la naissance.

En effet, il est mis en avant notamment que ce non-respect du choix initial des femmes est plus fréquent « en cas de surcharge de travail des sages-femmes […] ou encore chez les femmes qui ont reçu de l'ocytocine en cours de travail (pratique très fréquente en France pour faciliter l'accouchement) ».

En ce qui concerne le recours à l'ocytocine, nous ne pouvons que rappeler qu'il convient d'enrayer l'accélération du travail à outrance – ce qui diffère de la direction de celui-ci lorsqu'une indication médicale l'exige. L'INSERM a démontré que 90% des usages de cette hormone de synthèse seraient sans réelle indication médicale.

Répétons le haut et fort : les surcharges de travail et les pratiques non conformes au respect de la physiologie et aux recommandations scientifiques internationales quant à la prise en charge des grossesses à bas risque sont à la fois causes et conséquences du non-respect des femmes et de leurs choix. Elles perdent la sécurité affective et émotionnelle au profit de l'organisation des soins et des pratiques au nom de la sécurité médicale. Or, ces sécurités ne devraient pas être antinomiques ! Et ce pour toutes les grossesses quel que soit le niveau de risque identifié.

Le CNSF n'a de cesse d'alerter sur ces périodes de surcharges d'activités qui ont toujours existé ponctuellement dans les maternités mais qui sont maintenant quotidiennes et subies par toutes les équipes quelle que soit la taille de la maternité en France. Les sages-femmes sont contraintes à devenir complices des violences obstétricales faites aux femmes... conséquences des difficultés d'exercice dans lesquelles on les place. En effet, les établissements se contentent du recrutement minimum édicté par les décrets de périnatalité de 1998 et ne l'adaptent pas à l'activité réelle des salles de travail.



Ceci n'est pas une fatalité! L'accès à la classification commune des actes médicaux (CCAM) au 1^{er} janvier 2016 devrait permettre aux sages-femmes hospitalières de démontrer la charge de travail à laquelle elles font face quotidiennement pour pousser les établissements à recruter. Nous redemandons parallèlement instamment à Mme la Ministre de la Santé la réforme de ces décrets obsolètes. Les groupes de travail initiés au cours du mouvement des sages-femmes n'ont jamais finalisé cette question pourtant cruciale et posée par tous les acteurs de la périnatalité.

C'est pourquoi, le CNSF salue le démarrage prochain de l'expérimentation des maisons de naissance et appuie le développement des unités physiologiques avec un personnel dédié dans les maternités afin de permettre au quart des femmes qui le souhaitent de bénéficier d'une gestion différente des douleurs obstétricales. Elles offriront aussi un terrain de réflexion sur l'ensemble de nos pratiques.

Source:

http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-recherche/en-france-la-peridurale-est-frequente-chez-les-femmes-qui-souhaitaient-accoucher-sans

http://www.cnsf.asso.fr/doc/2D971E4C-CB3D-48FD-65D45FF1F6647E3C.pdf

Contact presse:

N. DUTRIAUX, secrétaire : 06.12.89.22.64.